

Séance du Conseil communal du 21 mars 2024

Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité

(art. 75 du Règlement du Conseil communal d'Ecublens)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité apporte les réponses suivantes :

1) Réponse aux questions posées lors de la séance du 9 novembre 2023 par Mme la Conseillère Maïté Perez Chevallaz concernant l'affichage électoral

« J'aimerais avoir des éclaircissements concernant les affiches des élections fédérales. J'ai compté que la commune a installé huit emplacements pour afficher le matériel électoral. En me promenant, j'ai constaté que le parti socialiste avait des affiches que dans 3 endroits, dont 2 très peu visibles. De plus, les panneaux qui se trouvent en face du centre commercial vers le Pontet, il y avait deux places libres, mais aucune affiche du parti socialiste. Pour le Conseil des états, aucune affiche du Conseiller Pierre-Yves Maillard n'était sur la commune. Bon, il est vrai que notre camarade n'a pas besoin d'être affiché sur Ecublens pour passer au premier tour. Pour une question d'équité, cela ne devrait plus se reproduire.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels sont les critères choisis par la commune pour organiser les affichages et avoir une équité entre tous les partis ?*
- 2. Qui décide comment sont réparties les affiches ?*
- 3. Avez-vous des priorisations des lieux qui sont plus ou moins visibles ? ».*

La décision de convocation du 26 mai 2023, émanant du Département des institutions, du territoire et du sport, stipule à son art. 11, intitulé « affichage politique », que « Les communes sont libres de mettre à disposition des emplacements d'affichage sur le domaine public. Dans pareil cas, l'égalité de traitement quant au nombre d'emplacements doit être garantie ».

Le 3 juillet 2023, la Municipalité a chargé le Greffe municipal d'organiser l'affichage politique à l'occasion des élections fédérales et validé la procédure proposée, à savoir :

1. Information aux mandataires de chaque liste (élection au Conseil national) et de chaque candidat (élection au Conseil des Etats) de la possibilité d'affichage politique.
2. En fonction des réponses reçues, établissement par le Greffe municipal d'un plan de pose, respectant l'égalité de traitement entre les listes et les candidats souhaitant profiter de cette possibilité d'affichage.
3. Communication à chaque mandataire intéressé du nombre d'affiches qu'il pourra faire poser et du plan de pose. Les affiches devront être posées par les partis ou par la SGA (moyennant paiement de Fr. 30.- par affiche de format F4), au choix des mandataires.

Le 22 août 2023, tous les mandataires, ainsi que leur remplaçant et les partis représentés au Conseil communal et à la Municipalité, ont été informés en détail de la procédure à suivre.

Tous les mandataires ayant demandé à disposer d'emplacements, un plan de pose a été établi, de manière aléatoire, tout en respectant l'égalité de traitement entre les listes et les candidats quant au nombre d'emplacements attribués et en essayant également d'éviter un éventuel sentiment de « déséquilibre » politique aux emplacements censés être les plus attractifs, tels la route du Bois ou la rue du Villars. Ce plan de pose a été communiqué aux destinataires susmentionnés le 5 septembre 2023. Il est notamment précisé que : « chaque

liste pour l'élection au Conseil national disposera de 3 emplacements et chaque candidate ou candidat au Conseil des Etats disposera de 2 emplacements de format F4. Les emplacements ont été répartis de manière aléatoire, pour les deux élections ». Ce courriel n'a suscité aucune réaction.

Ainsi, à la route du Bois, les candidats au Conseil d'Etat étaient M. Pierre-Yves Maillard, Mme Céline Weber et M. Pascal Broulis. Quant à la rue du Villars, il s'agissait de M. Michael Buffat, M. Emmanuel Gétaz et M. Raphaël Mahaim.

Pour le Conseil national, on trouvait les listes suivantes à la rue du Villars : PLR, Les Libéraux Radicaux, Vert'libéraux, Parti socialiste vaudois, Les Jeunes du Centre, POP - Parti Ouvrier et Populaire, UDC Vaud, UDF et Les Vert.e.s. Mouvement écologiste vaudois. Et à la route du Bois : Vert'libéraux-engagés pour demain, Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois, Le Centre, Les Libres, Jeunesse socialiste vaudoise – JSV, Alliance du Centre – PEV, UDC Liberté et Mobilité et Ensemble à Gauche.

La Municipalité estime ainsi qu'au-delà du strict respect de l'égalité de traitement quant au nombre d'emplacements, aucune partialité dans l'affichage ne peut lui être reprochée, même si, au vu du nombre de listes et de candidats, il est impossible d'obtenir un sentiment d'équité parfaite et que l'impression que l'emplacement attribué à un parti adverse est meilleur que le sien subsistera toujours.

S'agissant de la route du Bois, un non-respect du plan de pose a été porté à la connaissance du Greffe municipal le 19 octobre 2023. L'après-midi même, après avoir effectivement relevé que deux affiches du PLR figuraient sur les emplacements attribués à Ensemble à Gauche (Conseil national) et à M. Pierre-Yves Maillard (Conseil des Etats), le Greffe municipal les a fait enlever. A cette occasion, il a constaté que les emplacements attribués à Ensemble à Gauche et à M. Pierre-Yves Maillard étaient dénués d'affiche. Il apparaît que les partis concernés, qui avaient expressément renoncé aux prestations de la SGA, n'ont pas posé – ou fait poser – d'affiches aux emplacements qui leur étaient dévolus sur le territoire communal.

La Municipalité ne sait pas depuis combien de temps les affiches PLR étaient en place, mais il apparaît que c'est ce qui a pu, tout comme l'absence des affiches de deux partis de gauche, générer chez certaines personnes un sentiment d'iniquité. Ce d'autant plus que ces partis se sont également abstenus de poser leurs affiches aux autres emplacements qui leur étaient attribués, comme le relate Mme la Conseillère Perez Chevallaz.

La Municipalité regrette que les partis précités n'aient pas posé leurs affiches aux emplacements qui leur étaient dévolus, mais elle ne souhaite pas imposer à tous les partis l'obligation de confier la pose de leurs affiches à la SGA, car cette prestation est payante, ni contrôler que les partis ont bel et bien collé leurs affiches, cette responsabilité leur incombant.

2) Réponse au vœu exprimé lors de la séance du 9 novembre 2023 par M. le Conseiller Nicolas Morel lors des discussions sur le préavis n° 2023/09 « Collège Mars – Rénovation, assainissement énergétique et surélévation du bâtiment – Crédit de construction »

« Dans le cadre de la discussion sur le crédit de construction pour la rénovation du collège Mars (préavis 2023/09), je souhaite que la Municipalité, en parallèle avec les travaux de préparation du chantier de rénovation, complète le préavis sur les points suivants et fournisse au Conseil communal (par exemple dans le cadre des communications municipales) :

- 1. Une analyse des besoins en classes scolaires et salles de gymnastiques actuelles et futures, dans un horizon raisonnable de 10 à 15 ans au moins, étude basée notamment sur le développement des quartiers en cours et des décisions désormais connues au niveau intercommunal ;*
- 2. Dans un délai à fin décembre 2023, une analyse détaillée des gains énergétiques et financiers engendrés par ce projet.*

Il manque, en effet, une étude sérieuse thermique dans ce préavis ».

En réponse à ce vœu, la Municipalité est en mesure de communiquer les informations suivantes.

Chauffage CAD :

La consommation du bâtiment existant calculée sur la base des données de facturation des années 2021 à 2023 est de 112'474 kWh/an. Le prix de l'énergie au kWh est de 11,4 centimes en 2023, soit un total de Fr. 12'822.- TTC auquel s'ajoute le montant du forfait de puissance de Fr. 12'500.- TTC. Le coût annuel de chauffage du bâtiment Mars avant travaux est donc de **Fr. 25'322.- TTC.**

Les études menées par le bureau d'ingénieur chauffage Chammartin & Spicher SA permettent d'estimer que la consommation du bâtiment après travaux serait de 62'598 kWh/an. Le prix de l'énergie au kWh pourrait rapidement atteindre 13 centimes soit un total de Fr. 8'138 TTC auquel s'ajoute le montant du forfait de puissance de Fr. 12'500.- TTC. Le coût annuel de chauffage du bâtiment Mars après travaux serait donc de **Fr. 20'638.- TTC.**

Electricité :

La consommation du bâtiment existant, calculée sur la base des données de facturation, est de 41'951 kWh/an. Le prix de l'électricité au kWh est de 37,4 centimes. Le coût de la consommation électrique du bâtiment Mars avant travaux est de **Fr. 15'690.- TTC.**

Compte tenu de l'ajout de nouveaux postes de consommation, tels que l'ascenseur, l'installation de ventilation, les affichages digitaux remplaçant les tableaux noirs et les stores électriques, le bureau d'ingénieur électrique Bréa Ingénieurs Conseils Sàrl estime que la consommation du bâtiment après travaux pourrait s'établir à 54'536 kWh/an.

En parallèle, la toiture du bâtiment sera équipée de 334 m² de panneaux photovoltaïques qui produiraient 65'538 kWh/an. Cependant les périodes de production ne couvrent pas systématiquement les périodes de consommation. Cela sous-entend qu'une partie de l'énergie consommée devra être achetée et qu'une part de la production sera injectée dans le réseau et vendue. Au terme de cette exercice le coût d'électricité à charge de la Commune serait de **Fr. 4'078.- TTC.**

Consommation et coût annuel chauffage avant travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	112'474 kWh	11,4 cts	Fr. 12'822.-TTC
Forfait puissance			Fr. 12'500.-TTC
Total			Fr. 25'322.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 19'000.-TTC</i>

Consommation et coût annuel chauffage après travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	62'598 kWh	13 cts	Fr. 8'138.-TTC
Forfait puissance			Fr. 12'500.-TTC
Total			Fr. 20'638.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 23'000.-TTC</i>

Consommation et coût annuel électricité avant travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	41'951 kWh	37,4 cts	Fr. 15'690.-TTC
Total			Fr. 15'690.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 13'000.-TTC</i>

Consommation et coût annuel électricité après travaux :

	Quantité	Prix unitaire	Coût
Energie	54'536 kWh	37,6 cts	Fr. 20'506.-TTC
Autoconsommation	24'669 kWh	37,6 cts	Fr. -9'276.-TTC
Vente énergie	40'869 kWh	17,5 cts	Fr. -7'152.-TTC
Total			Fr. 4'078.-TTC
<i>Préavis 2023/09</i>			<i>Fr. 17'000.-TTC</i>

La Municipalité